

Résolution présentée par la délégation du

Nicaragua

Thème Objectifs du développement durable : travail décent et croissance économique

Concerne « L'alcool, n'est-ce pas cool ? Car pourquoi alors il y a le mot cool dans alcool ? »

L'Assemblée Générale,

Considérant l'importance culturelle et économique du rhum pour de nombreux pays producteurs.

Reconnaissant la contribution du rhum à la préservation des savoir-faire traditionnels et à la croissance économique locale.

Consciente de l'impact environnemental de la production de rhum et de la nécessité d'adopter des pratiques agro-industrielles durables :

- Proclame le 16 août de chaque année comme « Journée Internationale du rhum », journée où les États membres sont invités à célébrer la culture du rhum par des dégustations et des activités mettant en valeur les traditions et le patrimoine caraïbéens de cet alcool de référence.
- Encourage les États membres à utiliser cette journée comme une opportunité de diplomatie douce en partageant leurs traditions autour du rhum, tout en renforçant les liens culturels et économiques entre les nations.

Propose la création du programme « Rhum pour le Développement », en partenariat avec les agences de l'ONU, visant à :

- Soutenir les investissements pour une production durable de rhum, avec un accent sur les pays en développement.
- Développer des centres de formation pour transmettre les savoir-faire artisanaux et renforcer la compétitivité des producteurs locaux sur le marché mondial.

Décide d'inviter les pays producteurs de rhum à adopter des pratiques de production écologiquement responsables, notamment par :

- L'utilisation des résidus de canne à sucre pour la production d'énergie renouvelable.
- La plantation d'arbres afin de compenser les émissions de CO₂ liées à la production de rhum.

Le texte français fait foi